

le projet THD Seine
du Conseil Général des Hauts-de-Seine

**l'approbation de la Commission
donne le feu vert
au premier projet FFTH territorial européen**

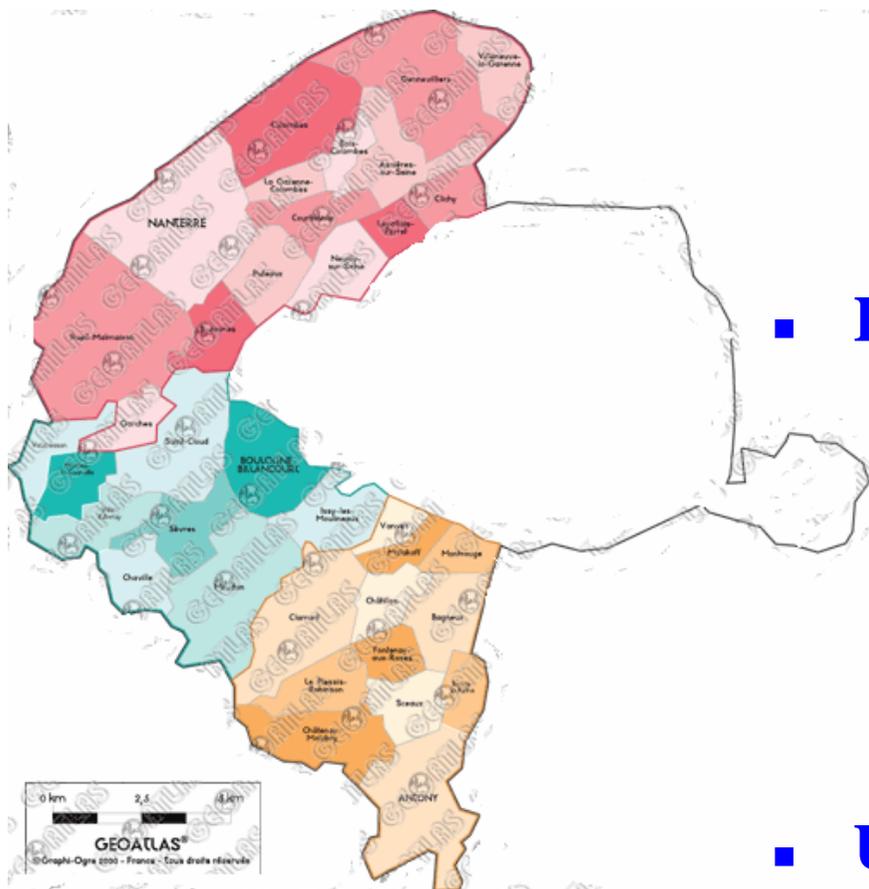
Colloque AVICCA - 17 novembre 2009



Martin de Mijolla – Dominique Leroy
Conseil Général des Hauts-de-Seine

Délégation aux Politiques Numériques

06 62 00 27 03 - mdemijolla@cg92.fr



■ Les Hauts-de-Seine:

- 1,6 M habitants
- 95.000 entreprises (90% PME/TPE)
- 36 communes – 176 km²

■ Le projet THD Seine

- une infrastructure de desserte FTTH passive, neutre et ouverte
- couvrant tout le territoire
820.000 prises raccordables en résidentiel et pour les entreprises
- en 6 ans (2010 / 2015)

■ Un projet lancé avec une forte anticipation

- lancement en janvier 2005
- appel d'offres: 2006-2007

L'approbation du projet par la Commission européenne

« *une petite révolution juridique* »

Patrick Devedjian – Président du CG – 5 octobre 2009

Lignes Directrices
pour le
déploiement
des réseaux NGA

19 mai 2009
17 septembre 2009

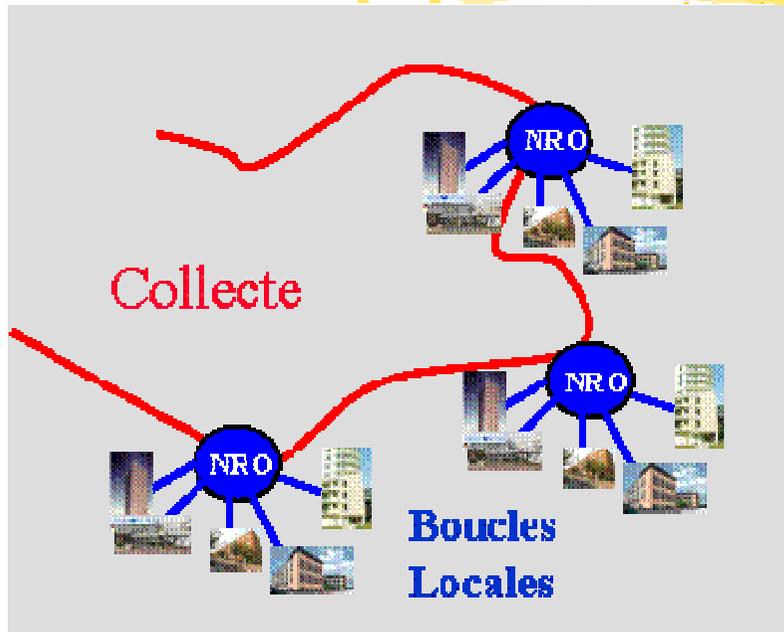
enquête
16 mois

approbation
du projet
THD Seine

30 septembre 2009

- **Validation du principe du SIEG (intérêt général) pour le déploiement des réseaux NGA (FTTH):**
 - article 86 du Traité
+ critères de la jurisprudence Altmark
 - et non le seul article 87 qui n'autorise des aides d'Etat qu'en cas de défaillance de marché
- **L'aménagement du territoire est un fondement licite pour un système d'intérêt général**
 - couverture à 100% dans un délai contractualisé
- **La concurrence sur les services doit, aussi, être prise en compte**
 - qualité reconnue à une infrastructure neutre et ouverte

L'architecture de THD Seine

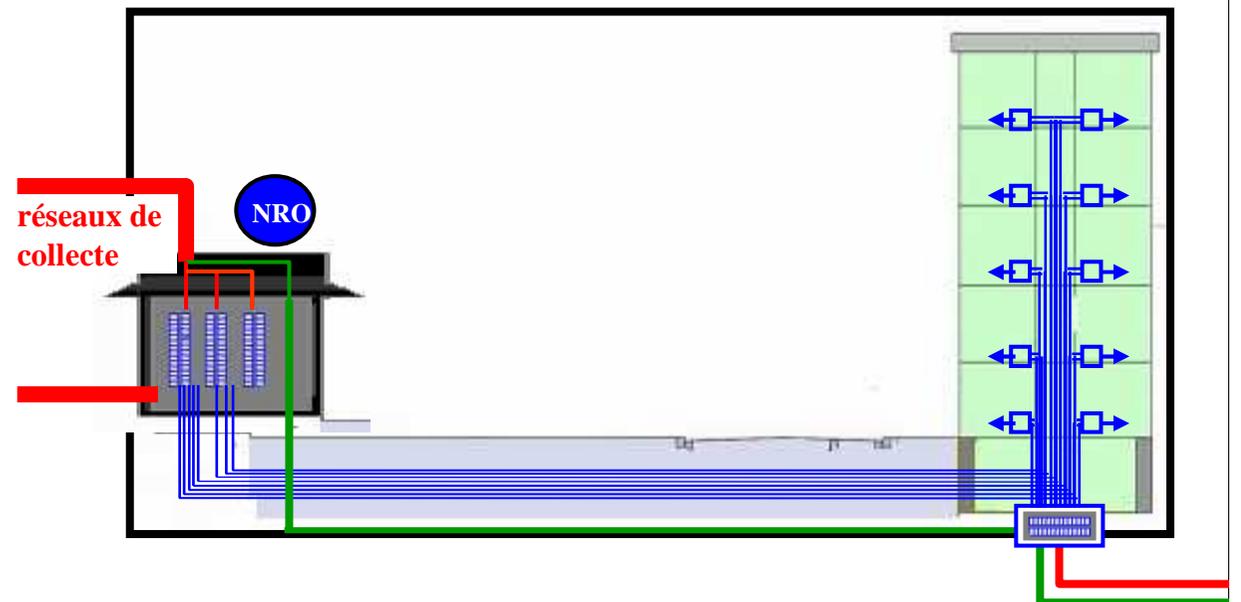


desserte

- horizontale sous la voie publique pour raccorder les immeubles
- verticale à l'intérieur des immeubles

THD92

- une infrastructure de desserte
- couvrant 100 % du territoire y compris les zones pavillonnaires
- interconnectée aux réseaux de collecte



Un Service d'Intérêt Economique Général pour l'aménagement numérique du territoire (1/2)

- **Une infrastructure neutre et ouverte**
 - bi-compatible GPON / Point-à-Point
 - catalogue de service avec des tarifs attractifs pour les opérateurs
 - opérateur d'immeuble neutre pour les bailleurs / copropriétés

- **Une offre segmentable qui favorise la concurrence entre opérateurs**
 - respect de la LME pour la desserte interne des immeubles
 - offre verticale couplée (ou non) à la desserte depuis le NRO
 - liberté pour les opérateurs d'arbitrer entre investir par lui-même ou être client du RIP (qui n'est pas subventionné dans les zones concurrentielles)
 - simultanéité possible des accès Internet au moment du fibrage de l'immeuble pour tous les opérateurs clients de THD Seine

- **La desserte des zones non-rentables est assurée par l'économie de la DSP**

Un Service d'Intérêt Economique Général pour l'aménagement numérique du territoire (2/2)

- **La desserte des zones non-rentables est assurée**
 - par une subvention publique entièrement et exclusivement justifiée par l'insuffisance de rentabilité des zones non rentables
 - par une forte péréquation de la marge dégagée sur les zones où le coût de déploiement est inférieur au coût moyen

| | investissements | subvention publique | |
|---------------------------|-----------------|---------------------|--------|
| 1er établissement (6 ans) | 280 M€ | 59 M€ | 21,07% |
| total concession (25 ans) | 420 M€ | | 14,05% |

un fort effet de levier
1 € de fonds public lève 5 € d'investissement privé

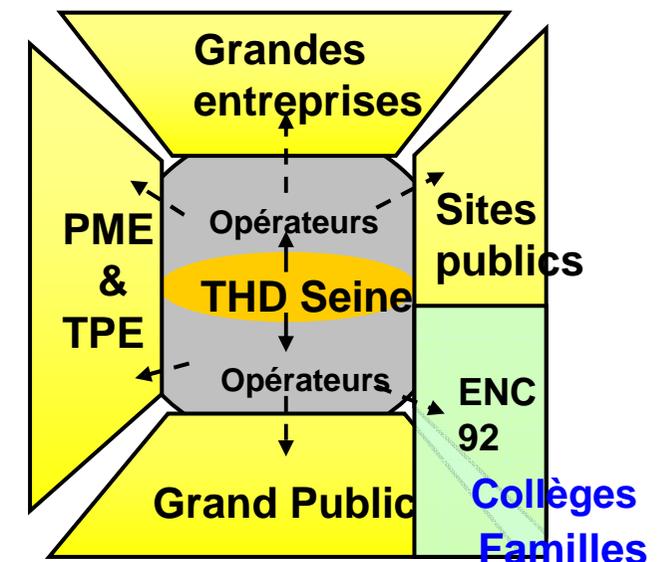
| | coût moyen | mini | maxi |
|--------------------------|------------|-------|---------|
| coût 1 prise raccordable | 340 € | 220 € | 1.500 € |

des écarts de coûts en fonction de la densité de l'habitat
au total la péréquation est évaluée à 25 M€

Les services à THD sont un levier majeur du développement économique durable

■ Le développement des services numériques est la finalité du THD, par l'initiative et la concurrence

- 50% de la croissance à l'échelle européenne sont tirés par le numérique
(110.000 emplois dans les Hauts-de-Seine)
- la compétitivité des territoires dépendra de leur connectivité Internet
(le besoin en bande passante toujours croissant)
- le numérique apporte de nouveaux modes de croissance
(l'information / la connaissance au plus près de qui en a le besoin)
- l'ouverture rapide d'infrastructures à THD crée un effet de masse propice à l'émergence des services



■ La concurrence des services suppose que l'architecture du Très Haut Débit soit ouverte

- nouveaux services
- nouveaux entrants (lors du déploiement ou ultérieurement)

THD Seine, un modèle répliquable ?

■ La séparation fonctionnelle

- entre infrastructures (« l'immobilier des Télécoms »)
- et services Télécom et prestations à valeur ajoutée.

■ Le rôle incontournable des Collectivités

- le lieu pertinent des décisions d'Aménagement du Territoire, l'arbitrage et le contrôle des projets.

■ La DSP concessive

est un modèle pour le déploiement du THD

- lourde à mettre en œuvre
- elle permet de contractualiser les délais et les obligations de service public
- et de tirer le parti maximum de la péréquation entre les territoires, minimisant ainsi la « part publique »